



Organisation des
États Américains



GROUPE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES
INITIATIVES DE SOMMETS DES AMÉRIQUES (GRIC)

OEA/Ser.E
GRIC/CA-VI/doc.2/11 Rev.2
11 octobre 2011
Original: espagnol

PROPOSITION DE DIRECTIVES DE PROCÉDURE POUR LA NÉGOCIATION DES DOCUMENTS FINAUX DU VI^{ème} SOMMET DES AMÉRIQUES

(Présentée par la Présidence du GRIC et convenu à la Troisième Réunion ordinaire tenue par le
GRIC en 2011)

Au cours de la réunion ministérielle du Groupe d'évaluation de la mise en œuvre des initiatives de sommets des Amériques (GRIC) qui s'est déroulée le 7 juin 2011 à San Salvador dans le cadre de la XLI^{ème} Assemblée générale de l'OEA, les ministres des relations extérieures ont approuvé la proposition qu'a présentée le gouvernement colombien concernant un nouveau format pour le document final du Sixième Sommet, dans le but de rendre son style plus enlevé, clair, concis et axé sur les résultats (document [GRIC/M.1/doc.2/11](#)).

Le présent document vise à proposer des détails méthodologiques supplémentaires qui viennent compléter les directives approuvées lors de la réunion ministérielle du GRIC de juin 2011.

Généralités

1. La négociation se déroulera sous le signe du dialogue et la coopération, sera axée sur les propositions qui seront présentées de préférence sur les axes thématiques du Sommet par les États membres, tout en privilégiant le consensus, et enfin sera guidée par les principes, normes et pratiques de l'Organisation des États Américains.
2. Les États membres du Processus des Sommets des Amériques ainsi que les entités qui composent le Groupe de travail mixte sur les Sommets (GTCC) participeront aux réunions de négociation des documents finaux du VI^{ème} Sommet.
3. Le GRIC pourra inviter les experts qui ont participé à l'élaboration des études d'appui technique soutenant les projets de documents finaux du VI^{ème} Sommet.

Présentation des propositions

1. Avant le début du processus de négociation :

Les propositions et/ou amendements que les États membres souhaitent soumettre aux projets de documents finaux du VI^{ème} Sommet devront être envoyés à la coordination technique du GRIC suffisamment à l'avance afin d'en assurer la traduction dans les diverses langues ainsi que la compilation, selon leur thème de référence.

La mise à jour de la compilation des propositions et/ou amendements s'effectuera selon l'état d'avancement des négociations relatives aux projets de documents finaux, d'une

part, et les initiatives et contributions des États membres, d'autre part. Cette compilation sera disponible sous forme électronique.

2. À l'occasion des réunions ordinaires du GRIC :

Au début de chaque réunion ordinaire du GRIC, la Présidence établira et annoncera la date et l'heure limite de présentation des nouvelles propositions de texte aux thèmes de négociation qui seront traités lors de cette réunion.

3. Présentation des propositions et/ou amendements en salle de réunion :

Les propositions et/ou amendements qui sont présentés en salle de réunion devront porter sur le thème soumis à examen et seront projetés sur les divers écrans répartis dans la pièce.

Groupes de travail et de consultation

Au cours des négociations, il est possible qu'il faille créer un ou plusieurs groupes de travail ou organiser des consultations afin de concilier les positions des diverses parties et parvenir au consensus.

1. Groupes de travail et/ou consultations formelles : les groupes de travail et les consultations formelles seront présidés par le pays hôte du VI^{ème} Sommet et disposeront de services d'interprétation en deux langues.
2. Groupes de travail et/ou consultation informelles : la coordination des groupes de travail et des consultations informelles sera assurée par le pays à l'origine du texte soumis à examen. Ces groupes ne disposeront pas de services d'interprétation.

Les textes approuvés dans un groupe de travail ou lors d'une consultation devront être examinés de nouveau par la Plénière du GRIC lors de la séance en cours ou au début de la séance plénière suivante. Au cas où ils nécessiteraient plus de temps afin de parvenir au consensus, le groupe de travail ou les parties à une consultation devront en faire la demande auprès de la Plénière après avoir fait part de l'état d'avancement de leurs démarches.

Si un texte est envoyé à un groupe de travail ou soumis à consultation au cours de la dernière séance plénière d'une réunion ordinaire du GRIC, la Plénière traitera le thème en question avant la fin de cette séance afin d'adopter les décisions correspondantes.

Contributions des processus de réunions des ministres au processus de négociation du Sixième Sommet

Les présidents de chaque processus de réunions des ministres se déroulant entre septembre 2011 et mars 2012, soit un mois avant le début du Sixième Sommet, seront invités à participer à la session ordinaire du GRIC une fois ces réunions ministérielles terminées. De cette manière, le GRIC sera au fait des progrès réalisés en matière de mise en œuvre de mandats au niveau sectoriel et en mesure d'utiliser, s'il le juge nécessaire et pertinent, les informations issues des processus de réunions des ministres dans le processus de préparation et de négociation du prochain Sommet.

Recommandations et contributions des acteurs sociaux

Les recommandations et contributions des acteurs sociaux aux travaux préparatoires du VI^{ème} Sommet ainsi que celles liées aux négociations en cours, qui sont issues des dialogues de politique précédant les réunions ordinaires du GRIC, seront transmises et exposées à la table des négociations au niveau gouvernemental au début de la première séance plénière de chaque réunion ordinaire du GRIC, par le biais d'un représentant ou porte-parole désigné à cet effet par lesdits acteurs sociaux.

La date limite de présentation des recommandations et contributions finales des acteurs sociaux est fixée au 15 mars 2012 afin que les États membres puissent les examiner de manière opportune.

Calendrier de négociation

Le calendrier de négociation proposé ci-dessous a été établi afin d'aborder les six axes thématiques adoptés¹. Il comprend les dialogues de politique qui auront lieu avant les réunions du GRIC.

2011	
MOIS	RÉUNION
16 septembre Washington, D.C.	<i>Réunion du GRIC :</i> <ul style="list-style-type: none">- Présentation et examen des directives de procédure- Présentation des projets de documents finaux du VI^{ème} Sommet
11-12 octobre Washington, D.C.	<i>Réunion du GRIC :</i> axe thématique : catastrophes naturelles
7-8 novembre Washington, D.C.	<i>Réunion du GRIC :</i> axe thématique : pauvreté et iniquité
8-9 décembre Washington, D.C.	<i>Réunion du GRIC :</i> axe thématique : technologies
2012	
MOIS	RÉUNION
19-20 janvier Washington, D.C.	<i>Réunion du GRIC :</i> axe thématique : sécurité
13-15 février Cartagena de Indias	<i>Réunion du GRIC :</i> axe thématique : infrastructure
14-16 mars Washington, D.C.	<i>Réunion du GRIC :</i> axe thématique : coopération solidaire
Semaine du 9 avril Cartagena de Indias	<i>Réunion du GRIC :</i> déclaration politique

1. L'ordre dans lequel les différents axes thématiques seront abordés a été établi à partir du calendrier des réunions des ministres et des hauts fonctionnaires chargés des questions faisant l'objet des négociations en cours.